

Réunion du 6 juin 2016

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient  
présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procuration(s) :

Monsieur Mathieu CAHN ayant donné pouvoir à Madame Suzanne KEMPF, Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Madame Françoise BEY

Excusé(s) :

Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Madame Martine JUNG, Madame Françoise PFERSDORFF

Absent(s) :

Rapporteur :

Madame Stéphanie KOCHERT

**N° CP/2016/285 - Insertion professionnelle - 4513  
Proposition de mobilisation du Fonds Social Européen en  
faveur des opérateurs de l'insertion professionnelle**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide, dans le cadre du Fonds Social Européen (FSE) :

- d'engager les subventions européennes en faveur des chantiers d'insertion figurant dans l'annexe 1, jointe à la présente délibération pour un montant total de 1 259 165,59 € et de verser à ces structures 50 % sous forme d'avances, soit 629 582,80 € ;
- d'engager pour l'association CPCV les subventions européennes 2015 et 2016 d'un montant total de 72 416,50 €, se décomposant comme suit : 35 984,55 € pour 2015, 36 431,95 € pour 2016. Une avance pour 2015 d'un montant de 22 762 € ayant déjà été versée en décembre 2015, le solde maximum pour 2015 s'élève à 13 222,55 € ;
- de verser à l'association CPCV, une avance au titre de l'année 2016, soit 13 446,25 €.

La Commission Permanente autorise par ailleurs son président à signer les conventions 2015-2016 correspondantes. Ces conventions seront conclues avec les bénéficiaires sur la base de la convention-type validée par L'Etat et la Commission Européenne, selon le modèle joint en annexe.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20160606-lmc1100884-DE-1-1  
Acte certifié exécutoire au : 08/06/16